



JOURNÉE DE DÉBAT GÉNÉRAL 2021

TEXTE SUR L'APPLICATION DES DROITS DE L'ENFANT ET LA PROTECTION DE REMPLACEMENT EN HAÏTI

Participants : Personnel et bénéficiaires de l'Organisation Canadienne Little Footprints Big Step

Limité à l'est par la République Dominicaine mais bordé de tous côtés par l'Atlantique et la mer des Caraïbes, Haïti est la seconde plus grande île des Grandes Antilles. Marqué par une histoire coloniale esclavagiste, Haïti a su mener de grande lutte pour avoir son indépendance. Entre autre, elle est dotée d'une richesse naturelle hors pair, toutefois, elle n'a pas su exploitée et mettre en exergue cette richesse naturelle. De surcroit, Haïti connaît depuis plus de trois décennies une crise socio-politique ce qui rend les familles encore plus vulnérables.

Divisé en dix départements, la population haïtienne est estimée en 2013 à 10 317 000 habitants et elle est profondément marquée par le poids de la jeunesse où 38 % des habitants ont moins de 15 ans. Le troisième département est surnommé la ville des Cayes. En ce dit département, l'organisation Canadienne dénommée Little Footprints Big Steps (LFBS), intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance depuis 2011, à l'occasion des deux demies-journées de débat sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement qui sera organisé le 16 et le 17 septembre cette année sous l'initiative du comité des droits de l'enfant à Genève, a organisé 4 ateliers avec des enfants, des jeunes et des professionnels du domaine protection pour partager leurs observations à propos de l'application de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant en mettant en exergue les notions concernant la protection de remplacement.

Parmi les quatres (4) ateliers qui ont été organisés avec l'appui technique de Little Footprints Big Steps (LFBS), les enfants et les jeunes qui ont participé ont été au nombre de soixante et un (61) et ces derniers ont vécu leur enfance au sein des orphelinats qui se sont réunifiés entre 2010 à 2018 avec leur parent biologique.

En Haïti, il existe une panoplie de texte législatif concernant les droits de l'enfant qui prenne en compte l'aspect protection de remplacement. Pour en citer, La constitution de 1987, dans ses articles 259, 260, 261, 262 reconnaît le droit à une "égale protection des familles, qu'elles soient constituées ou non dans les liens du mariage" et celui à l'amour, à l'affection, à la compréhension

Little Footprints Big Steps International Development Organization

info@littlefootprintsbigsteps.com

www.littlefootprintsbigsteps.com

Désigné par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme organisme de bienfaisance enregistré 84792 2101 RR0001

et aux soins moraux et matériels de son père et de sa mère pour l'enfant ; Le code Civil prend en compte les relations familiales tant dans le mariage que dans le concubinage, la loi sur la paternité responsable et la filiation qui vise la protection de la famille en général et des enfants en particulier, en permettant aux parents de se responsabiliser envers leur progéniture ; L'adoption en 1989 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et sa ratification en décembre 1994 ; le dispositif des familles d'accueil qui a été mis en place en 2012.

Dans le cadre du *Dispositif de placement en famille d'accueil*, la famille d'accueil est une famille volontaire qui reçoit un ou plusieurs enfants à son domicile. Elle est identifiée et sélectionnée selon un protocole, des critères spécifiques et rigoureux. Cette famille est formée et accompagnée tout au long de l'accueil des enfants pour assurer une prise en charge adéquate. Elle offre à l'enfant des conditions de vie lui permettant de réaliser ses droits, sans rompre - dans la mesure du possible - les liens avec sa famille biologique, quand elle existe. Ces cadres législatifs sont des mesures visant à assurer la protection des enfants haïtiens.

La famille biologique joue un grand rôle dans le développement de l'enfant. Etre élevé par sa famille lui permet de construire son identité au sein de son environnement familial et d'acquérir des compétences de vie. Ainsi, favoriser les enfants à vivre dans un environnement familial est très bénéfique pour leur développement.

Toutefois, certains facteurs peuvent conduire à séparer un enfant de sa famille biologique. En Haïti, les facteurs sont nombreux. Citons entre autres, le taux de chômage élevé, problème d'infrastructures routières, conflit entre parents, divorce, misère, ... Profitant de ce tableau panoramique, des personnes ouvrent des orphelinats qui pour la plupart n'ont pas de structure pouvant améliorer les conditions de vie des enfants issus de famille vulnérable. Outre cela, dans un contexte marqué par un trouble sociopolitique, les familles sont dépourvues de presque tout vivant avec moins d'un dollar par jour pour la majorité.

De plus, la pandémie de Covid-19 a affecté la cellule familiale. A court d'argent, les parents sont fortement touchés par le virus. Certains ne peuvent s'évacuer à leur occupation habituelle, les jeunes et les enfants ont été contraints de rester à la maison. Les écoles ont été obligées de fermer leur porte. Outre cela, les programmes d'aide internationale ont réduit leur volume d'activités. Ce sont des facteurs pouvant augmenter le risque de séparation parent-enfant. Avec la première vague de la pandémie en Haïti en février 2020, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherche a référé plus de cas de viol à LFBS pour des soins médicaux et un appui psychologique en partenariat avec le Centre de Formation et de Recherche en Appui Psychosocial (CFRAPS).

En raison de quoi, l'Etat haïtien et ses partenaires de protection doivent renforcer davantage les familles vulnérables. Fournir un accompagnement à ces familles par le biais d'un ensemble de programme pouvant prévenir la séparation. Outre le budget national qui supporte certaines familles haïtiennes, des organisations non gouvernementales offrent des services de tout genre tel le planning familial, santé, appui psychosocial, parrainage scolaire, agriculture, ...

Little Footprints Big Steps International Development Organization

info@littlefootprintsbigsteps.com

www.littlefootprintsbigsteps.com

Désigné par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme organisme de bienfaisance enregistré 84792 2101 RR0001

Par ailleurs, ces programmes d'aide ne sont pas vraiment efficaces. Bien que la législation haïtienne fasse obligation à l'Etat de disposer dans chaque juridiction de Cour d'Appel, un centre de rééducation en appui aux enfants vulnérables, un seul sur deux est fonctionnel avec des conditions très précaires. Les familles sont d'autant plus vulnérables qu'avant. A cet effet, Haïti dispose d'un système de protection de remplacement. Cette structure existe sur différentes formes en Haïti, citons le Dispositif des Famille d'accueil, les Centres transitionnels, les Orphelinats, les crèches, les Centres d'accueil.

Pour que ces structures puissent fournir aux enfants un appui de qualité afin que l'expérience soit positive pour les enfants et les jeunes, les acteurs de protection de l'enfance doivent définir des programmes transversaux touchant les familles biologiques, les familles d'accueil (protection de remplacement), les enfants.

Il arrive que des enfants soient victimes de toutes sortes de violence tant dans leur famille biologique que dans des structures de protection de remplacement. Citons négligence, maltraitance, violence physique, psychologique, sexuelle et autre. Les enfants doivent avoir suffisamment d'information pour chercher de l'aide, porter plainte aux bureaux des droits humains. Pour cela, on doit lui enseigner ses droits et ses devoirs.

Dans le Sud d'Haïti, Little Footprints Big Steps (LFBS) dispose de deux (2) centres transitionnels dénommés "Centre de Little Footprints Bid Steps" qui accueillent des enfants privés de protection parentale et travaille en étroite collaboration avec les autorités étatiques particulièrement l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR). L'IBESR gère le dispositif des familles d'accueil de concert avec ses partenaires protection.

Toutefois, certains enfants peuvent pour des raisons multiples ne pas se sentir en sécurité au sein de leur famille biologique. En conséquence, les enfants sont placés dans les orphelinats, ou du moins, ces derniers sont fugués en raison de mauvais traitement dans leur famille et vivent dans la rue et d'autres sont abandonnés à l'hôpital ou dans les rues,

Nombreux sont les orphelinats en Haïti. En 2017, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherche à travers une évaluation a recensé environ 759 orphelinats mais 35 respectent les normes suivant lesquelles ils devraient fonctionner. Pour ce, en octobre 2018, l'Institut du Bien-Etre Social (IBESR) et de Recherche a formellement interdit des tiers d'ouvrir de nouveaux orphelinats. Malgré cette disposition, IBESR continue à identifier de nouveaux orphelinats et ces derniers fonctionnent dans de mauvaises conditions même avec du financement de l'international.

De surcroit, le dispositif famille d'accueil et les centres transitionnels sont les deux structures qui assurent la protection de remplacement dans le Sud d'Haïti. Les enfants qui sont privé de protection parentale tels les enfants abandonnés, les enfants fugués, les enfants maltraités, les enfants violés, ... sont pris en charges par ces structures. Ces dernières font de leur mieux pour permettre aux enfants d'avoir accès à leurs droits comme le droit à la santé, à la nourriture, au loisir, le droit à

Little Footprints Big Steps International Development Organization

info@littlefootprintsbigsteps.com

www.littlefootprintsbigsteps.com

Désigné par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme organisme de bienfaisance enregistré 84792 2101 RR0001

l'éducation, sécurité, ... Toutefois, les contraintes sont énormes. Citons en exemple, le problème pour retracer l'identité des enfants abandonnés.

LFBS fournit un accompagnement aux familles des enfants placés à travers différents programmes comme la médiation entre parent et enfant ; la réunification ; l'AGR ; ...

On peut parler de soin de qualité lorsque l'enfant est bien traité et qu'ils aient accès à tous ses droits contribuant à son plein épanouissement.

Lorsque l'enfant est bien traité au sein de la famille d'accueil, l'enfant participe dans les tâches domestiques. Il existe une étroite collaboration, la famille d'accueil est affectueuse. L'expérience de protection de remplacement sera alors positive.

L'enfant placé doit connaître son origine et son identité. Il arrive qu'on donne à l'enfant une autre identité lorsqu'ils sont placés dans les orphelinats qui pour faire des recherches pour que l'enfant puissent rentrer en contact avec ses parents biologiques. Des professionnels en protection de l'enfance doivent accompagner les enfants afin que ces derniers puissent rester en contact avec leurs parents. Ils doivent pouvoir passer des vacances au sein de sa famille biologique.

Les textes législatifs existant promeuvent une protection adaptée aux enfants toutefois, l'application n'est pas efficace. Quant aux programmes de protection, les durées posent problèmes puisque il arrive que certaines fois, ils n'ont plus de fond pour continuer avec les activités.

L'Etat doit assurer un suivi régulier et de qualité auprès des ménages et des familles d'accueil. Par ailleurs, si l'enfant est menacé, maltraité, négligé, humilié, victime de violence verbale, physique, sexuelle, ... il doit avoir suffisamment d'information pour chercher de l'aide, porter plainte aux bureaux des droits humains. Pour cela, on doit lui enseigner ses droits et ses devoirs.

Dans le contexte de cette pandémie, c'est le moment de réviser nos stratégies d'intervention auprès des familles.

La création d'emploi doit être une priorité afin que les familles disposent suffisamment de moyens économiques pour qu'ils puissent prendre soin de leur progéniture dignement. Les enfants et les jeunes ont besoin de l'affection parentale, de Moyens économique, de Surveillance, de protection.

Les enfants et les jeunes pensent que ce qui peut les aider à Vivre en sécurité et heureux avec leurs familles sans avoir besoin d'être pris en charge ,c'est lorsqu'ils trouvent de quoi à manger, et qu'ils aillent à l'école .Toutefois, selon eux ce qui fait la protection de remplacement une expérience positive pour eux ,c'est lorsqu'ils trouvent des spins de santé, de l'éducation et du travail pour pouvoir subvenir à leurs propres besoins.

Ils précisent qu'ils ont besoin de bonne éducation et avoir la possibilité d'aider leurs parents à développer une activité génératrice de revenu pour qu'ils puissent retourner à vivre dans leurs familles ou commencer à avoir une indépendance.

Little Footprints Big Steps International Development Organization

info@littlefootprintsbigsteps.com

www.littlefootprintsbigsteps.com

Désigné par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme organisme de bienfaisance enregistré 84792 2101 RR0001

Ils croient que les responsables des enfants au niveau des structures de remplacement pourraient aider les enfants à construire leur identité en les conseillant à avoir l'estime de soi, tout en restant connecter avec leur culture et à être fier de leur identité. Ils croient que si les adultes qui travaillent dans la protection de remplacement partagent l'amour et l'affection avec tous les enfants vivant dans une même famille, cela pourrait les aider à vivre avec plus de garantie.

Pour eux, l'enfant vivant dans la protection de remplacement et qui ne se sent pas à l'aise devrait retourner dans sa famille biologique quoi qu'il advienne. Lorsque les adultes invitent les enfants et les jeunes à prendre part dans les discussions et qu'ils respectent leurs décisions, cela pourrait les encourager à participer dans les séances de discussion.

On doit inculquer les principes aux enfants. Lorsqu'il est bien pris en charge. Lorsqu'il se sent bien intégré, il sent qu'il est surveillé, attentionné. Les enfants respectent leurs parents. Ainsi, les enfants pourraient avoir un meilleur avenir.

S'il se sent en sécurité, à l'aise, ils connaissent ses droits et ses devoirs, lorsqu'il est libre de s'exprimer, lorsqu'on met ses réflexions en valeur, lorsqu'ils peuvent aller à l'école, manger à leur faim, les adultes prouvent qu'ils sont importants à leurs yeux, les enfants vont se sentir en sécurité.

Les jeunes doivent pouvoir apprendre un métier afin de subvenir à leur besoin qui à leur tour vont contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leur famille.

Les enfants handicapés doivent avoir un accompagnement adéquat. Ces enfants-là devraient pouvoir vivre dans leur famille biologique et lorsque leur famille n'ont pas suffisamment de moyens économique, d'autres acteurs de la société devraient leur venir en aide.

Si les parents ont des moyens, leurs enfants vont avoir accès au besoin de base. Les parents doivent également s'investir au niveau de formation éducative de leurs enfants. Ainsi, ces derniers vont acquérir des compétences pouvant leur permettre de s'adapter à leur environnement.

Little Footprints Big Steps International Development Organization

info@littlefootprintsbigsteps.com

www.littlefootprintsbigsteps.com

Désigné par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme organisme de bienfaisance enregistré 84792 2101 RR0001